

L'essentiel en bref

La charge de travail de la Cour des affaires pénales est restée élevée tant par rapport à l'année précédente que par rapport à la moyenne des années précédentes; le nombre d'affaires liquidées est resté à peu près équivalent à celui de l'année précédente.

S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

Courant 2018, plusieurs tâches administratives et logistiques ont été planifiées et exécutées en vue de l'entrée en fonction de la nouvelle Cour d'appel au 1^{er} janvier 2019. Les groupes de travail compétents ont développé de nouveaux modèles JURIS et mis au point l'infrastructure informatique, logistique et des chancelleries.



TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

1. Partie générale	36
Composition du tribunal	36
Organisation du tribunal	38
Marche des affaires	39
Coordination de la jurisprudence	40
Administration du tribunal	40
Collaboration	40
Divers – travaux préparatoires en vue de la constitution de la Cour d’appel du Tribunal pénal fédéral	40
2. Statistiques	42

RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des
Etats,

Conformément à l'article 34 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'organisation des
autorités pénales de la Confédération (loi sur l'organisation des autorités
pénales, LOAP; RS 173.71), nous vous soumettons notre rapport de gestion
pour l'année 2018.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée et
pour les moyens mis à notre disposition dans l'accomplissement de nos
tâches. Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et
Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats, l'assu-
rance de notre haute considération.

Au nom du Tribunal pénal fédéral

Le président: Tito Ponti
La secrétaire générale: Mascia Gregori Al-Barafi

Bellinzona, le 22 janvier 2019

1. PARTIE GÉNÉRALE

Composition du tribunal

Organes de direction

Présidence

Président: Tito Ponti
 Vice-président: Giuseppe Muschietti

Commission administrative

Président: Tito Ponti
 Vice-président: Giuseppe Muschietti
 Membres: Patrick Robert-Nicoud
 Giorgio Bomio-Giovanascini
 Martin Stupf

Cour plénière

Membres: Andreas J. Keller
 Emanuel Hochstrasser
 Sylvia Frei
 Daniel Kipfer Fasciati (en congé depuis le 1^{er} août 2018)
 Tito Ponti
 Miriam Forni
 Giorgio Bomio-Giovanascini
 Roy Garré
 Cornelia Cova
 Jean-Luc Bacher
 Patrick Robert-Nicoud
 Stephan Blättler
 Giuseppe Muschietti
 Nathalie Zufferey Franciulli
 Joséphine Contu Albrizio
 Martin Stupf
 Stefan Heimgartner
 Stephan Zenger (dès le 1^{er} février 2018)

La répartition linguistique s'établit ainsi: dix juges (7,6 postes à plein temps – 6,9 postes dès le 1^{er} août 2018) exercent leurs tâches en langue allemande, six (5,6 postes) en langue française et deux (1,6 poste) en langue italienne.

Secrétariat général

Secrétaire générale: Mascia Gregori Al-Barafi

Cours

Cour des affaires pénales

Président: Martin Stupf
 Membres: Emanuel Hochstrasser
 Sylvia Frei
 Daniel Kipfer Fasciati
 Miriam Forni
 Jean-Luc Bacher
 Giuseppe Muschietti
 Nathalie Zufferey Franciulli
 Joséphine Contu Albrizio
 Stefan Heimgartner
 Stephan Zenger

Cour des plaintes

Président: Giorgio Bomio-Giovanascini
 Membres: Andreas J. Keller
 Tito Ponti
 Roy Garré
 Cornelia Cova
 Patrick Robert-Nicoud
 Stephan Blättler

Le 13 juin 2018, l'Assemblée fédérale a élu les juges suppléantes *Andrea Blum* et *Claudia Solcà* juges ordinaires de la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral; celle-ci a débuté ses activités au 1^{er} janvier 2019.

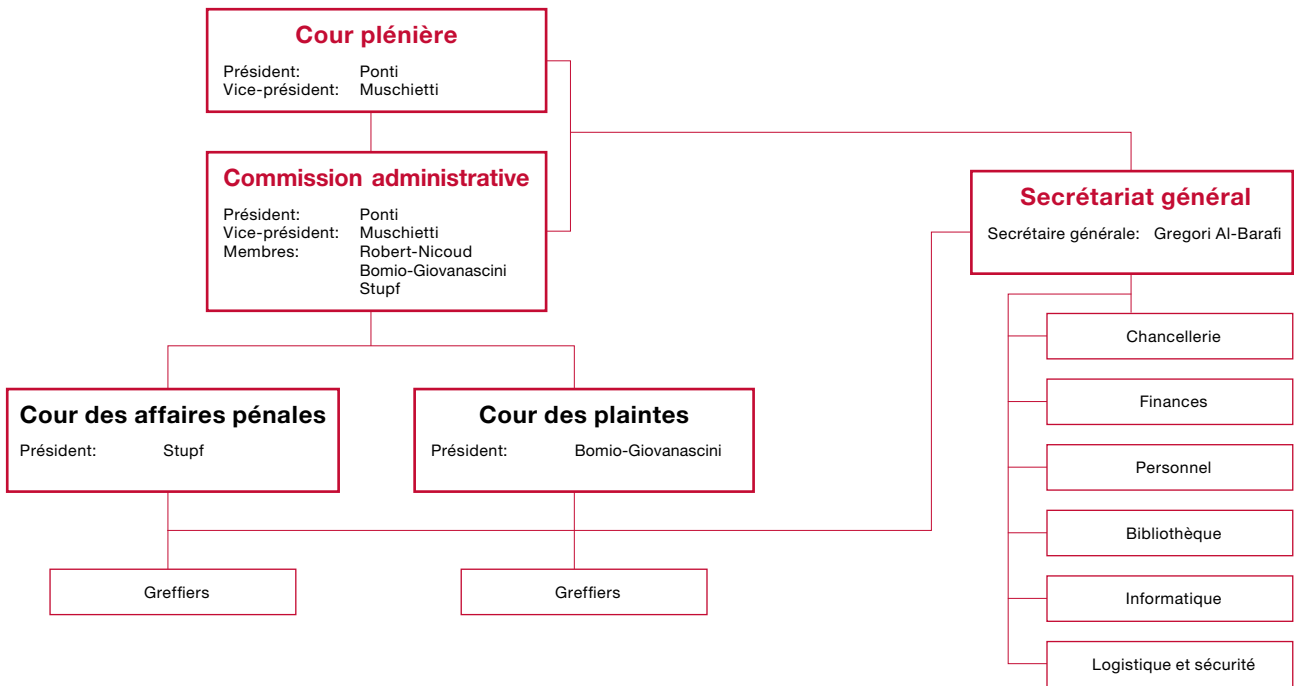
L'Assemblée fédérale a élu en même temps *Frédérique Bütikofer Repond*, *Rosa Maria Cappa*, *Tom Frischknecht*, *Beatrice Kolvodouris Janett*, *Barbara Loppacher*, *Jean-Paul Ros*, *Marcia Stucki*, *Petra Venetz* et *Jean-Marc Verniory* juges suppléants de la Cour d'appel.

Le 12 décembre 2018, l'Assemblée fédérale a élu *Adrian Urwyler* juge suppléant du Tribunal pénal fédéral en remplacement d'*Andrea Blum*.

Le 26 septembre 2018, le vice-président *Giuseppe Muschietti* a été élu juge ordinaire au Tribunal fédéral; il a quitté le Tribunal pénal fédéral fin 2018.

Les juges *Patrick Robert-Nicoud*, *Giorgio Bomio-Giovanascini*, *Giuseppe Muschietti* et *Martin Stupf* ont démissionné de leurs fonctions au sein de la commission administrative courant 2018, respectivement au 31 décembre 2018, le juge *Giuseppe Muschietti* en raison de son élection au Tribunal fédéral.

Organisation du tribunal



18 juges siégeaient au Tribunal à la fin de l'année (y compris le juge en congé depuis le 1^{er} août 2018 pour deux ans). Le volume d'occupation, compte non tenu du juge en congé, représente 14,1 postes à plein temps pour 17 personnes.

Le nombre de greffiers est passé à 25 (volume d'occupation: 22,2 postes contre 20,9 l'année précédente).

Marche des affaires

La charge de travail de la Cour des affaires pénales est restée élevée tant par rapport à l'année précédente que par rapport à la moyenne des années précédentes; le nombre d'affaires liquidées est resté à peu près équivalent à celui de l'année précédente. S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente. L'évaluation des statistiques relatives à la charge de travail et aux affaires liquidées est plus complexe qu'à la Cour des affaires pénales, raison pour laquelle il est renvoyé au paragraphe détaillé ci-dessous.

Cour plénière

La Cour plénière s'est réunie à six reprises (2017 6 réunions). Elle s'est consacrée essentiellement à la modification des règlements du tribunal en relation avec la constitution de la Cour d'appel, ainsi qu'aux élections des vice-présidents des Cours des affaires pénales et des plaintes, à celles de la présidente et de la vice-présidente de la Cour d'appel ainsi qu'à la constitution de la Commission administrative par interim.

Commission administrative

La commission administrative s'est réunie à 18 reprises (2017: 9) pour traiter des affaires de l'administration judiciaire.

Cour des affaires pénales (Tribunal pénal de première instance de la Confédération)

Le nombre des affaires entrées, 73 au total – dont 42 en langue allemande, 19 en langue française et 12 en langue italienne – (année précédente: 79) excède la moyenne sur trois ans (70). Durant l'année, 72 prononcés finaux (année précédente: 74) ont été motivés, notifiés et liquidés; leur nombre est ainsi plus élevé que la moyenne sur trois ans, qui s'élève à 68. Fin 2018, 45 affaires (année précédente: 44) sont pendantes, dont 28 en langue allemande, 14 en langue française et 3 en langue italienne. 41 d'entre elles (année précédente: 35), concernant 42 personnes (année précédente: 58), n'ont pas encore fait l'objet d'un prononcé. Quatre affaires ont été jugées mais pas encore motivées. L'efficacité a été augmentée: la durée moyenne entre la litispendance et le prononcé est de 5,6 mois (année précédente: 6,6 mois), celle entre la litispendance et l'expédition des considérants écrits de 7,6 mois (année précédente: 9,1 mois).

Les affaires pendantes ont engendré 19 procédures annexes dont la décision incombait pour 8 d'entre elles au collège des juges (année précédente: 25); 17 d'entre elles ont été liquidées. La comparaison sur cinq ans montre une augmentation continue et à long terme des affaires entrées et liquidées. Le Ministère public de la Confédération a fait usage de l'ordonnance pénale (21 oppositions; année précédente: 30) et de l'accusation selon la procédure simplifiée (1 entrée; année précédente: 3). Le nombre de procédures conduites par le juge unique demeure élevé (44 entrées; année précédente: 51). Dans le nombre d'affaires liquidées figurent cinq cas où l'acte d'accusation a été renvoyé au Ministère public (année précédente: 8). Il y a eu en outre 25 renvois du Tribunal fédéral (année précédente: 8): dans ce nombre sont compris 18 recours d'accusateurs privés (dont 11 admis) dans une procédure complexe relatif à des infractions de nature patrimoniale.

La Cour des affaires pénales a fait face à plusieurs vacances de postes en 2018: un juge a bénéficié d'un congé de deux ans à compter du 1^{er} août 2018 pour servir en tant que médiateur du Comité des sanctions de l'ONU contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida. Suite aux élections d'un autre juge de la Cour des affaires pénales au Tribunal fédéral ainsi que de deux juges suppléantes à la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral, ainsi qu'à l'affectation de trois greffières à la future dite Cour d'appel, ces membres de la Cour n'ont pu se voir attribuer de nouvelles affaires. Deux greffières ont également bénéficié de congés maternité. Ce sous-effectif a nécessité un engagement particulier des juges et des greffiers de la Cour.

Cour des plaintes

Durant l'année du rapport, 703 affaires sont entrées, soit légèrement moins que l'année précédente (726), dont 341 en langue allemande, 287 en langue française et 75 en langue italienne. Le nombre d'affaires entrées en langue française a ainsi diminué par rapport à l'année précédente, qui constituait un record; néanmoins, le pourcentage des affaires en langue française par rapport aux autres langues est toujours considérable. Les entrées en langue italienne ont légèrement augmenté (75 contre 68 l'année précédente).

Le nombre total d'affaires liquidées en 2018 s'élève à 717 (année précédente: 778), soit 61 de moins. Comme l'année précédente, l'évaluation des prestations sur l'année et la situation à la fin de celle-ci diffère en fonction de la langue de la procédure. En langue française, dans la seconde partie de l'année 2018, l'effectif a été légèrement

réduit en raison de congés non payés accordés à deux greffières; néanmoins, la Cour a liquidé plus d'affaires qu'il n'en est entré (717 contre 703), dont 343 en langue française, 315 en langue allemande et 59 en langue italienne. Comme l'année précédente, le nombre d'affaires liquidées en langue française est important, d'autant plus que le nombre d'affaires pendantes dans cette langue à la fin de l'année est passé de 146 en 2017 à 90 en 2018. Au total, le rapport entre les affaires entrées et liquidées est à peu près identique à celui de l'année précédente; le nombre de procédures pendantes à la fin de l'année est de 188 (année précédente: 202).

Le rapport entre les affaires entrées et liquidées à la fin de l'année (Q3) est de 102%. Le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année s'élève à 188 (202 l'année précédente) et le pourcentage d'affaires liquidées en moins de six mois à 79,1%. Fin 2018, onze cas sont pendants depuis plus de six mois (42 l'année précédente).

Coordination de la jurisprudence

Durant l'année du présent rapport, aucune question ne s'est posée qui aurait nécessité de coordonner la jurisprudence des deux cours.

Administration du tribunal

Personnel

Fin 2017, en plus des juges, 48 personnes occupant 42,1 postes à plein temps étaient employées par le tribunal. Durant l'année du présent rapport, deux personnes (une responsable de chancellerie et une greffière engagée pour une durée limitée) ont quitté le tribunal, tandis que sept collaborateurs (trois greffiers dont une engagée pour une durée limitée durant un congé maternité, trois secrétaires et un collaborateur du service logistique et sécurité) ont débuté leur activité. Les nouveaux emplois correspondent à la création de la nouvelle Cour d'appel. Les stagiaires, engagés pour une période limitée de six mois, ainsi que les apprentis ne sont pas inclus dans les fluctuations de personnel. Fin 2018, l'effectif du Tribunal comptait, en plus des juges, 53 collaborateurs occupant 46,8 postes à plein temps.

Finances

Le bilan du Tribunal pénal fédéral présente à fin 2018 des dépenses d'un montant de 14'328'392 francs et des re-

cettes d'un montant de 1 094 015 francs, dont il résulte un excédent de charges de 13 234 377 francs. Les recettes issues de frais de justice ont représenté 1 022 188 francs et sont de 1,7% supérieures à celles de l'année précédente. Les recettes de la Confédération issues des frais de procédure et des émoluments judiciaires prononcés par la Cour des affaires pénales ainsi que des confiscations et des créances compensatrices sont portées dans les livres du Ministère public de la Confédération en tant qu'autorité d'exécution; elles ne figurent donc pas dans les comptes du Tribunal pénal fédéral.

Les charges de personnel s'élevaient en 2018 à 11 209 172 francs et ont ainsi augmenté de 0,7% par rapport à 2018, essentiellement en raison des fluctuations du personnel. Les dépenses liées aux procédures pénales se sont élevées à 384 494 francs, soit moins que prévu. Elles comprennent 128 000 francs versés à la Police cantonale tessinoise en vertu de l'accord entré en vigueur en 2014. Les dépenses liées à l'informatique se sont élevées à 425 447 francs, soit 26 070 francs ou 6,5% de moins que l'année précédente. Des informations complémentaires relatives aux finances figurent dans le document à l'appui du bilan 2018 établi par le Département fédéral des finances (DFF).

Collaboration

Les contacts entre la commission administrative du Tribunal pénal fédéral et le Tribunal fédéral comme autorité de surveillance ont été comme toujours positifs. Il en va de même des contacts et de la coordination sur des sujets techniques à l'échelon du secrétariat général et des services du Tribunal pénal fédéral et des autres tribunaux fédéraux. Des échanges de vues sur des questions administratives ont été menés avec des délégations du Ministère public de la Confédération.

Divers – travaux préparatoires en vue de la constitution de la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral

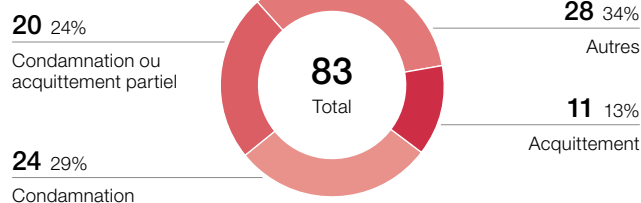
Courant 2018, plusieurs tâches administratives et logistiques ont été planifiées et exécutées en vue de l'entrée en fonction de la nouvelle Cour d'appel au 1^{er} janvier 2019. Les groupes de travail compétents ont développé de nouveaux modèles JURIS et mis au point l'infrastructure in-

formatique, logistique et des chancelleries. Trois greffières ont été affectées à la Cour d'appel afin que celle-ci dispose de suffisamment de ressources pour effectuer ses tâches dès le début de son activité.

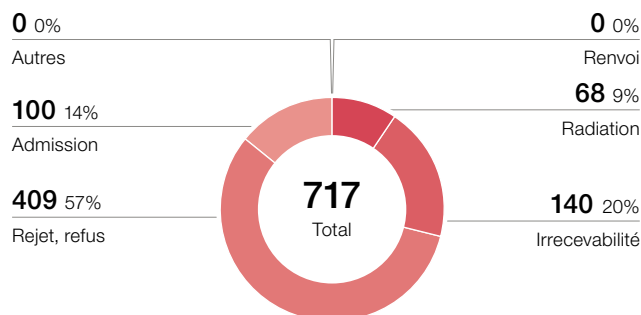
2. STATISTIQUES

2.1 Nombre et nature des affaires

Affaires de la Cour des affaires pénales	Affaires						Issue du procès (selon accusé)			
	Introduites en 2017	Liquidées en 2017	Reportées de 2017	Introduites en 2018	Liquidées en 2018	Reportées à 2019	Acquittement	Condamnation	Condamnation, acquittement partiel	Autres
Poursuites pénales	64	61	37	42	56	23	9	21	15	19
Disjonctions	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Demandes de révision, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décisions ultérieures	7	6	2	6	5	3	-	-	-	5
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	8	6	5	25	11	19	2	3	5	4
Total	79	74	44	73	72	45	11	24	20	28

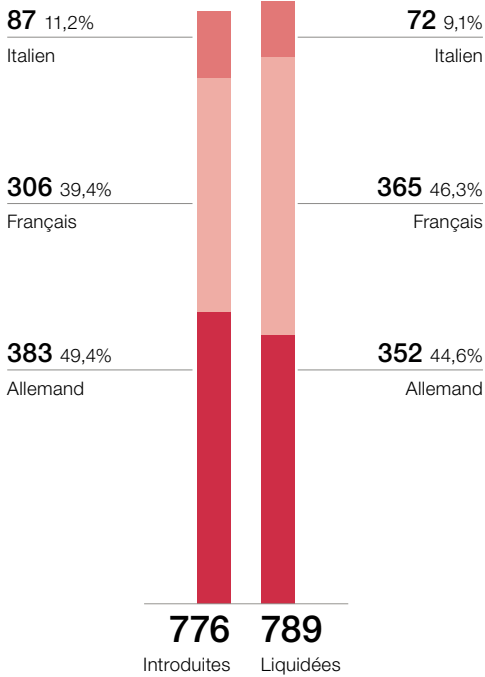


Affaires de la Cour des plaintes		Affaires						Issue du procès					
		Introduites en 2017	Liquidées en 2017	Reportées de 2017	Introduites en 2018	Liquidées en 2018	Reportées à 2019	Radiation	Irrecevabilité	Rejet, refus	Admission	Renvoi	Autres
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	350	342	90	330	322	98	47	78	119	78	-	-
	Demandes de révision, etc.	4	3	1	3	4	-	-	3	-	1	-	-
	Décisions sur renvoi du TF	4	6	-	3	1	2	-	-	1	-	-	-
Total		358	351	91	336	327	100	47	81	120	79	-	-
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	336	395	110	339	365	84	20	56	271	18	-	-
	Détention en vue d'extradition	20	20	-	18	16	2	1	2	13	-	-	-
	Demandes de révision, etc.	8	8	-	7	7	-	-	1	3	3	-	-
	Décisions sur renvoi du TF	3	3	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-
Total		367	426	110	366	388	88	21	59	287	21	-	-
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	1	1	1	1	2	-	-	-	2	-	-	-
Total		726	778	202	703	717	188	68	140	409	100	-	-

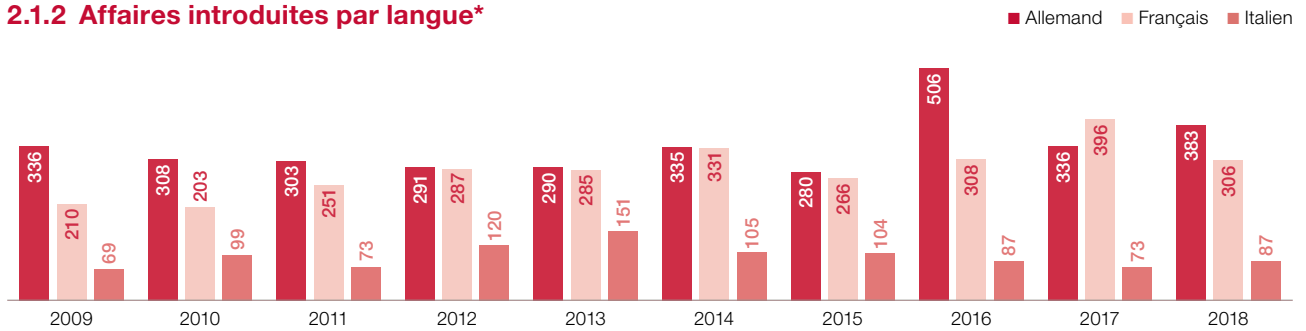


TOTAL GÉNÉRAL	805	852	246	776	789	233							
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--	--	--	--	--	--	--

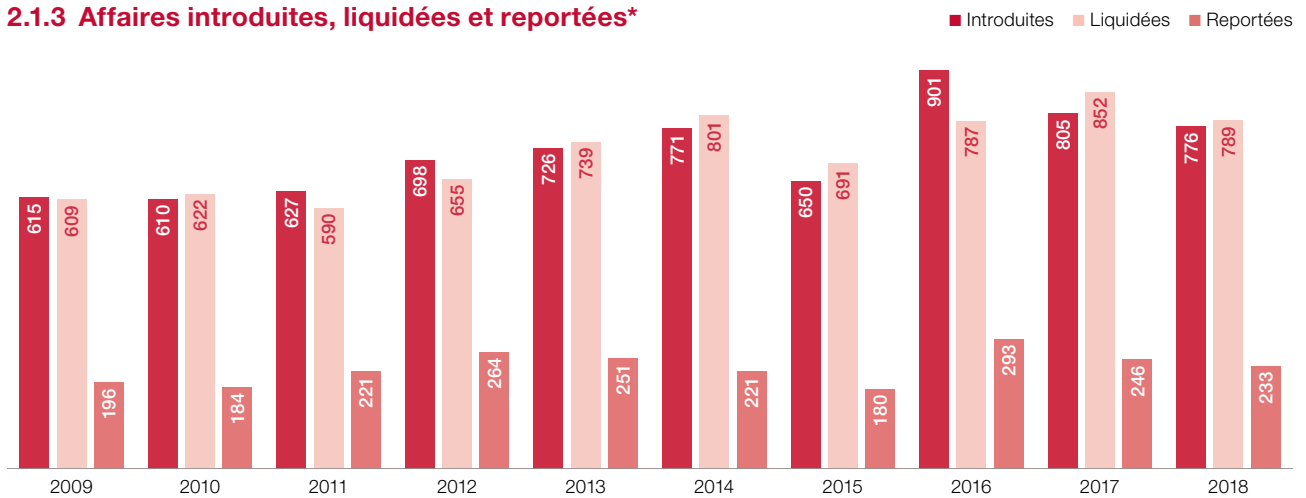
2.1.1 Affaires par langue en 2018



2.1.2 Affaires introduites par langue*



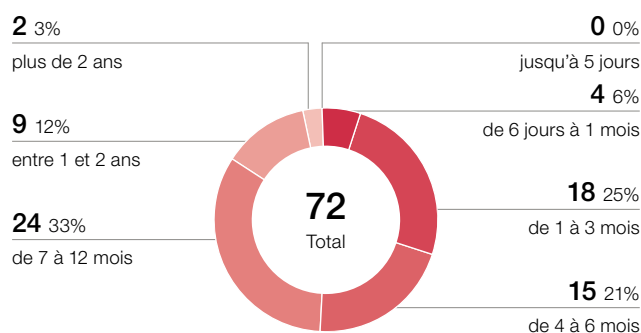
2.1.3 Affaires introduites, liquidées et reportées*



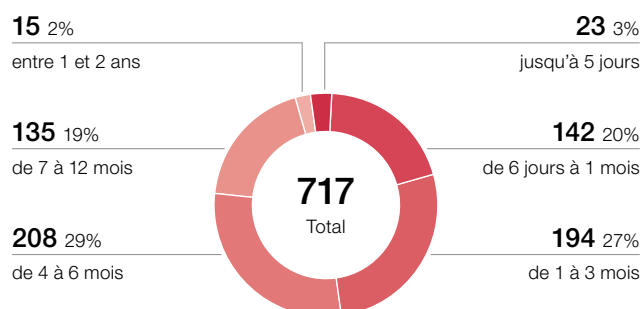
* Contrôles téléphoniques et investigations secrètes exclues

2.2 Durée des affaires

		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2018
Affaires de la Cour des affaires pénales									
Poursuites pénales		–	3	13	12	18	8	2	56
Disjonctions		–	–	–	–	–	–	–	–
Demandes de révision, etc.		–	–	–	–	–	–	–	–
Décisions ultérieures		–	1	2	1	1	–	–	5
Renvois par la Cour des plaintes		–	–	–	–	–	–	–	–
Renvois par le Tribunal fédéral		–	–	3	2	5	1	–	11
Total		–	4	18	15	24	9	2	72



		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2018
Affaires de la Cour des plaintes									
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	11	68	92	84	52	15	–	322
	Demandes de révision, etc.	2	–	2	–	–	–	–	4
	Décisions sur renvoi du TF	–	–	–	1	–	–	–	1
Total		13	68	94	85	52	15	–	327
Entraide judiciaire internationale									
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	4	59	98	122	82	–	–	365
	Détention en vue d'extradition	2	13	1	–	–	–	–	16
	Demandes de révision, etc.	4	2	1	–	–	–	–	7
	Décisions sur renvoi du TF	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		10	74	100	122	82	–	–	388
Droit public									
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	–	–	–	1	1	–	–	2
Total		23	142	194	208	135	15	–	717



TOTAL GÉNÉRAL	23	146	212	223	159	24	2	789
----------------------	----	-----	-----	-----	-----	----	---	------------

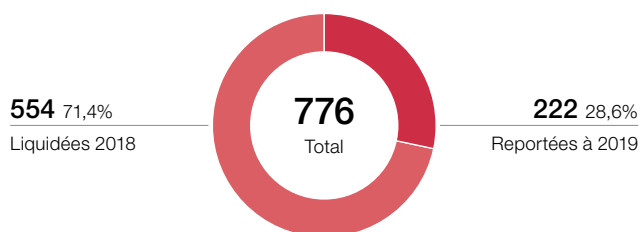
2.2.1 Durée moyenne et maximale des affaires

	Liquidées Durée moyenne en jours			Liquidées Durée maximale en jours		Affaires reportées	
	pour la décision pour la confection de la décision écrite		pour le procès	pour la décision pour la confection de la décision écrite		Durée moyenne en jours	Durée maximale en jours
Affaires de la Cour des affaires pénales							
Poursuites pénales	167	62	229	913	429	277	895
Disjonctions	-	-	-	-	-	-	-
Demandes de révision, etc.	-	-	-	-	-	-	-
Décisions ultérieures	101	-	101	206	-	29	47
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	-	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	180	9	189	379	47	79	368
Affaires de la Cour des plaintes							
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes		112	555		91	391
	Demandes de révision, etc.		34	78		-	-
	Décisions sur renvoi du TF		162	162		24	24
Entraide judiciaire internationale	Plaintes		121	335		69	278
	Détenion en vue d'extradition		17	48		9	14
	Demandes de révision, etc.		14	56		-	-
	Décisions sur renvoi du TF		-	-		3	3
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel		229	305		-	-

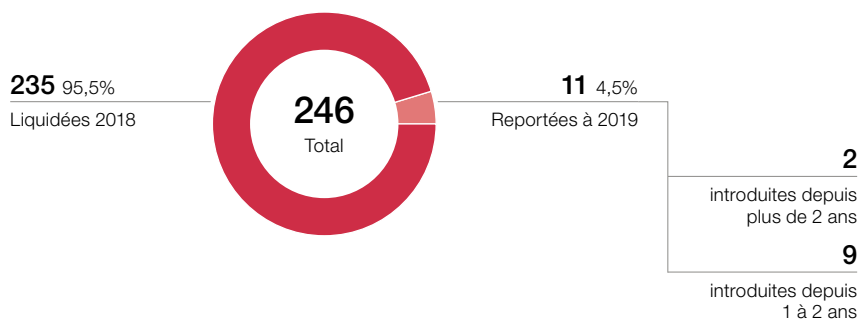
2.3 Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)				Liquidation des affaires reportées (Q2)				Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)				
	Introduites en 2018	dont liquidées en 2018		dont reportées à 2019	Reportées de 2017	dont liquidées en 2018		dont reportées à 2019	Introduites en 2018	Liquidées en 2018			
Cour des affaires pénales	73	35	47,9%	38	52,1%	44	37	84,1%	7	15,9%	73	72	98,6%
Cour des plaintes Procédure pénale	336	240	71,4%	96	28,6%	91	87	95,6%	4	4,4%	336	327	97,3%
Cour des plaintes Entraide judiciaire internationale	367	279	76,0%	88	24,0%	111	111	100,0%	-	0,0%	367	390	106,3%
TOTAL	776	554	71,4%	222	28,6%	246	235	95,5%	11	4,5%	776	789	101,7%

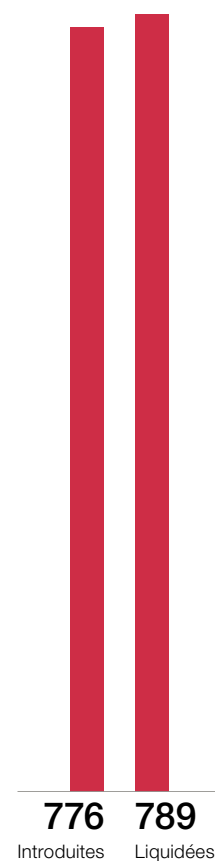
2.3.1 Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



2.3.2 Liquidation des affaires reportées (Q2)

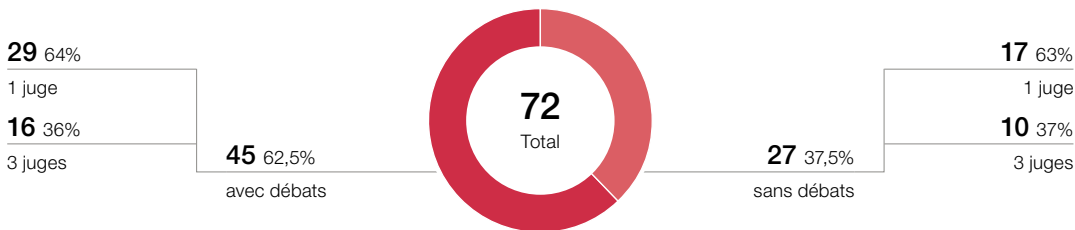


2.3.3 Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)

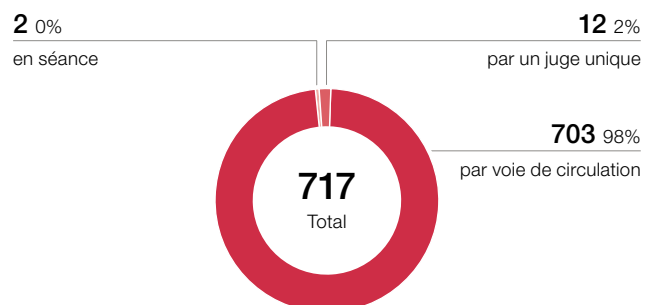


2.4 Modes de liquidation (collège de juges/décision)

	avec débats		sans débats	
	1 juge	3 juges	1 juge	3 juges
Affaires de la Cour des affaires pénales				
Poursuites pénales	29	14	11	2
Disjonctions	-	-	-	-
Demandes de révision, etc.	-	-	-	-
Décisions ultérieures	-	-	1	4
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	-	2	5	4
TOTAL	29	16	17	10



		par un juge unique	3 juges/par voie de circulation	3 juges/en séance
Affaires de la Cour des plaintes				
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	12	309	1
	Demandes de révision, etc.	-	4	-
	Décisions sur renvoi du TF	-	1	-
Total		12	314	1
Entraide judiciaire internationale				
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	-	364	1
	Détention en vue d'extradition	-	16	-
	Demandes de révision, etc.	-	7	-
	Décisions sur renvoi du TF	-	-	-
Total	-	387	1	
Droit public				
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	2	-
TOTAL		12	703	2



2.5 Répartitions des affaires entre les cours (comparaison sur 5 ans)

	Introduites					Liquidées				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
Cour des affaires pénales										
Poursuites pénales	40	47	50	64	42	29	38	47	61	56
Disjonctions	-	1	-	-	-	1	-	1	1	-
Demandes de révision, etc.	1	1	-	-	-	-	1	1	-	-
Décisions ultérieures	7	10	4	7	6	5	10	5	6	5
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	7	1	4	8	25	7	1	3	6	11
Total	55	60	58	79	73	43	50	57	74	72
Cour des plaintes – Procédure pénale										
Plaintes et autres demandes	345	231	473	350	330	359	247	457	342	322
Demandes de révision, etc.	-	2	5	4	3	-	2	5	3	4
Décisions sur renvoi du TF	8	1	2	4	3	2	7	-	6	1
Total	353	234	480	358	336	361	256	462	351	327
Cour des plaintes – Entraide judiciaire internationale										
Plaintes	338	321	344	336	339	375	350	246	395	365
Détention en vue d'extradition	22	28	16	20	18	21	28	18	20	16
Demandes de révision, etc.	1	5	1	8	7	1	5	1	8	7
Décisions sur renvoi du TF	-	2	-	3	2	-	-	2	3	-
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	2	-	2	1	1	-	2	1	1	2
Total	363	356	363	368	367	397	385	268	427	390
TOTAL GÉNÉRAL	771	650	901	805	776	801	691	787	852	789

2.6 Affaires liquidées selon les matières

	Poursuites pénales	Disjonctions	Décisions ultérieures	Renvoi par la Cour des plaintes	Plaintes et autres demandes	Demandes de révision, etc.	Renvois par le Tribunal fédéral	Total
Affaires de la Cour des affaires pénales								
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 23 CPP	36			-			6	42
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 24 CPP	12			-			4	16
Organisation criminelle (art. 260 ^{er} CP)	6			-			-	6
Financement du terrorisme (art. 260 ^{quinquies} CP)	-			-			-	-
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis} CP)	3			-			3	6
Défaut de vigilance en matière d'opérations financières et droit de communication (art. 305 ^{er} CP)	-			-			-	-
Corruption (art. 322 ^{ter-octies} CP)	1			-			1	2
Criminalité économique	2			-			-	2
Affaires pénales administratives	8			-			1	9
		-	5					
Total affaires de la Cour des affaires pénales	56	-	5	-			11	72
Affaires de la Cour des plaintes								
Plaintes					222	4	-	226
Fixation de for					44	-	-	44
Affaires de détention					8	-	-	8
Demande d'indemnisation					-	-	-	-
Levée de scellés					16	-	1	17
Droit pénal administratif					32	-	-	32
Entraide judiciaire internationale					381	7	-	388
Extradition					31	1	-	32
Détention en vue d'extradition					16	-	-	16
Transfèrement					4	-	-	4
Autres actes d'entraide					317	6	-	323
Délégation de la poursuite					1	-	-	1
Exécution des décisions					-	-	-	-
Autre (EIMP)					12	-	-	12
Rapports de service de droit public (rec. TAF)					2			2
Total affaires des Cours des plaintes					705	11	1	717
TOTAL GÉNÉRAL	56	-	5	-	705	11	12	789

TABLEAU COMPARATIF

des données clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)*				
Nombre de juges	38,0	14,8	68,4	3,6
Nombre de greffiers	131,7	20,8	202,8	1,0
Autres collaborateurs	147,6	22,8	114,0	1,3
Volume des affaires				
Stock au début de l'année	3 006	246	5 727	39
Nombre d'affaires introduites	7 795	776	7 468	29
Nombre d'affaires liquidées	8 040	789	7 603	29
Stock à la fin de l'année	2 761	233	5 592	39
Durée moyenne de procédure (jours)	145	173 ¹ /98 ²	284	438 ³ /143 ⁴
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	36	2	395	6
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2018	67%	71%	51%	31%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2018	93%	96%	66%	51%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	103%	102%	102%	100%
Finances				
Compte des résultats				
Revenus	15 321 819	1 094 015	4 053 168	965 741 ⁵
Charges	92 937 402	14 328 392	83 888 112	1 776 342
Charges de personnel	77 115 578	11 218 172	71 758 735	1 439 157
Charges de biens et services et charges d'exploitation	15 492 810	3 104 022	12 010 650	314 807
Attribution à des provisions	–	–9 000	84 359	22 378
Amortissement du patrimoine administratif	329 014	15 198	34 368	–
Compte des investissements				
Recettes	–	–	–	–
Dépenses	231 469	–	55 274	–
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	231 469	–	55 274	–
Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	16,45%	7,64%	4,83%	54,37% ⁵
Particularités				
Assistance judiciaire	810 573	8 018	1 094 402	65 000
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 208 301	425 447	3 133 102	118 339
Location de locaux	6 710 130	1 883 020	3 997 920	58 500

* Valeur moyenne annuelle

¹ Durée de procédure moyenne devant la Cour des affaires pénales

² Durée de procédure moyenne devant la Cour des plaintes

³ Durée moyenne des procédures ordinaires

⁴ Durée moyenne des procédures sommaires

⁵ Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 810 600.58)